



## COMMUNICATION

# Modification du sens de circulation rue de l'Eglise

Du 1er avril au 5 octobre 2026, la réglementation du sens de circulation et du stationnement est modifiée rue de l'Eglise.

*Publié le 02 avril 2026*

Depuis le rond-point des Marais jusqu'au numéro 33, la circulation demeure à double sens. Dans sa partie comprise entre le numéro 33 et le carrefour de la rue de Vilaine, la circulation bascule en sens unique sur la partie gauche de la route, dans le sens rond-point des marais - église. La partie droite est exclusivement réservée aux piétons. Arrêts, stationnements et circulation des tous véhicules y sont interdits.

**MAIRIE DE  
PÉNESTIN**  
44 Rue du Calvaire  
56760 Pénestin

**HORAIRES :**  
Lun : 9h - 12h  
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Jeu : 9h - 12h  
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Sam : 9h - 12h

**TÉL. : 02 23 10 03 00**